

COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉRENCE 7/ COVID-19 (21 MAI 2020)

Dans le cadre du déconfinement progressif autorisé par le gouvernement, la Conférence des arbitres du Québec a annoncé le 12 mai dernier, à l'instar des tribunaux de droit commun et administratif, la reprise des audiences en présentiel à compter du 1^{er} juin, d'autant plus que cette orientation répond au besoin exprimé par une partie de la communauté. À cet effet, vous trouverez ci-joint un protocole de reprise des audiences en personnes qui poursuit l'objectif de respecter les exigences en matière de santé et de distanciation sociale émises par la Direction de la santé publique. Un protocole adapté pour la médiation suivra sous peu. Le tout s'ajoute au protocole encadrant les modalités des audiences en visioconférence déjà adopté par la Conférence.

Par ailleurs, depuis le 16 mars dernier, la Conférence a recommandé une mesure extraordinaire à ses membres en raison de l'état d'urgence sanitaire décrété, soit d'annuler sans frais les audiences fixées jusqu'au 29 mai lorsque les parties conviennent d'une nouvelle date d'audience ou de l'adoption de mesures alternatives. La situation a depuis évolué et une reprise des activités d'arbitrage et de médiation de griefs ou de différends est non seulement permise, mais souhaitable notamment en raison du nombre considérable de jours d'audience remis depuis le 16 mars. Bien des secteurs économiques, commerciaux ou récréatifs non essentiels ou non prioritaires préparent d'ailleurs la réouverture de leurs services. Les circonstances et conditions actuelles ne justifient plus de recommander la non-application des règles usuelles d'annulations à compter du 1^{er} juin 2020.

Enfin, il est important de rappeler qu'avant de décider de procéder en présentiel, l'arbitre doit, avec les parties, évaluer les autres options et privilégier tous les moyens disponibles qui éliminent ou réduisent les contacts en personne, le nombre de témoins à entendre ou la durée de l'audience, comme la visioconférence, les déclarations solennelles, les « will say », les admissions, les représentations écrites ou la médiation.

Bonne continuation ou reprise.